

## PDUP et loi du 2 août 2021

# CONDUITE D'UN PROJET EXPÉRIMENTAL DANS LE SECTEUR DU BTP

---

**Dr COMTE Cyril**

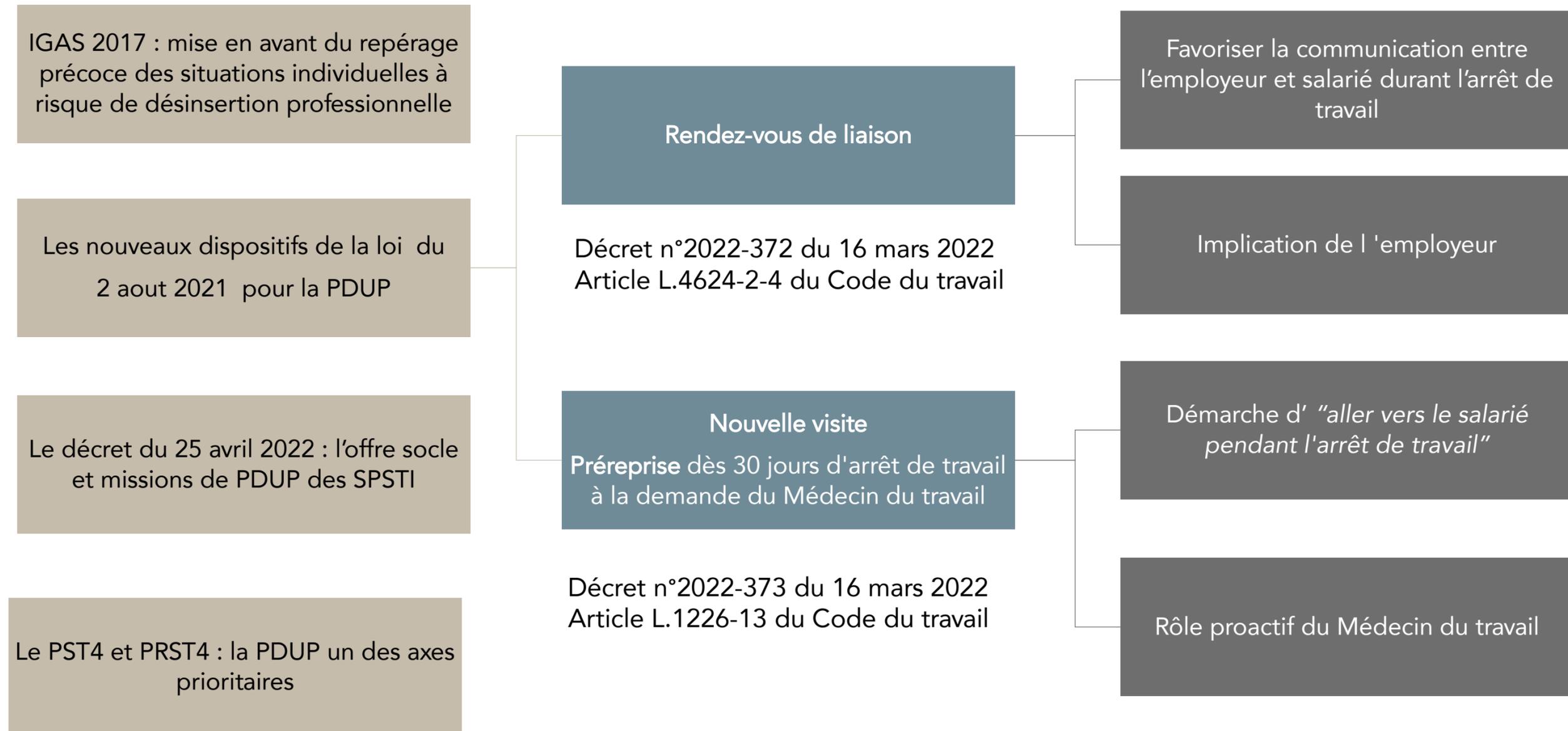
Médecin du travail – Coordinateur de la Cellule PDP

**Dr SELLIER Nelly**

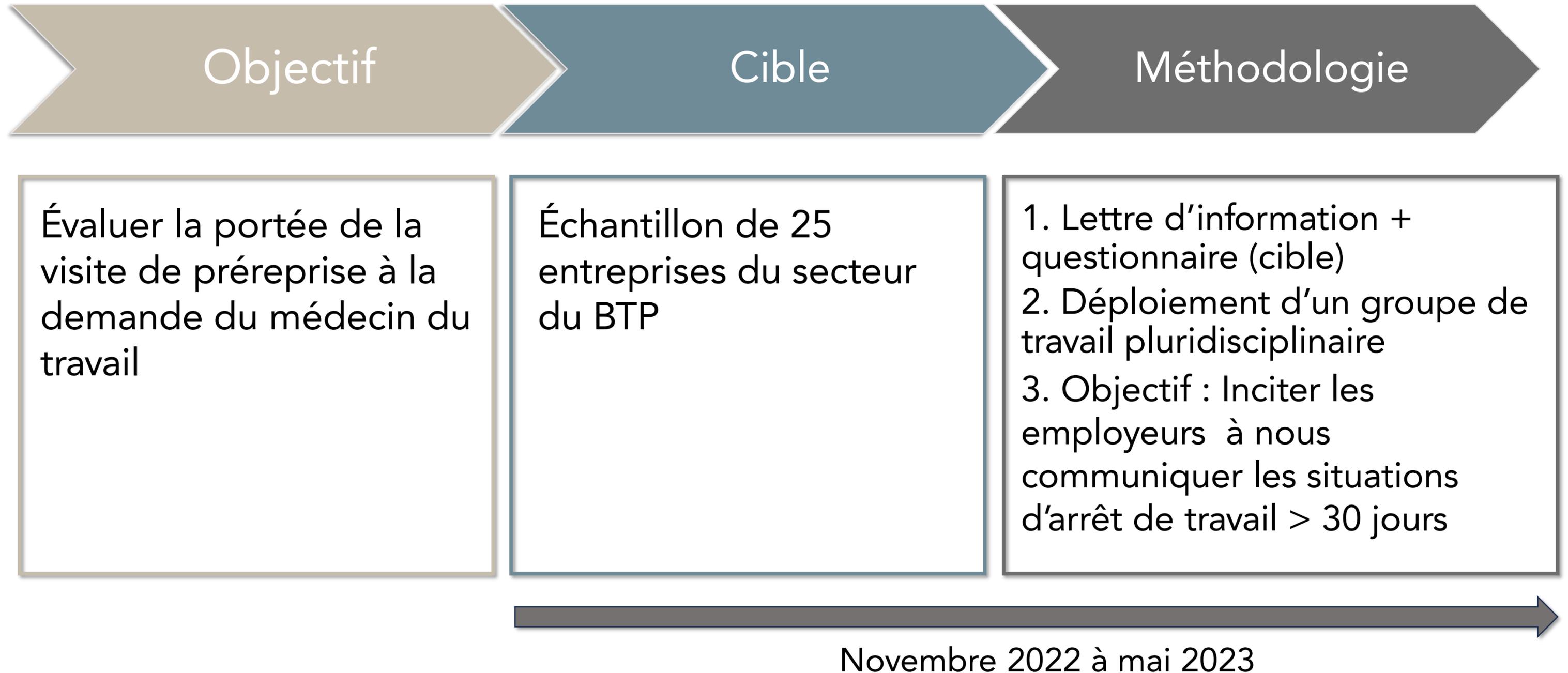
Médecin du travail – Coordinatrice de la Cellule PDP



# Contexte réglementaire

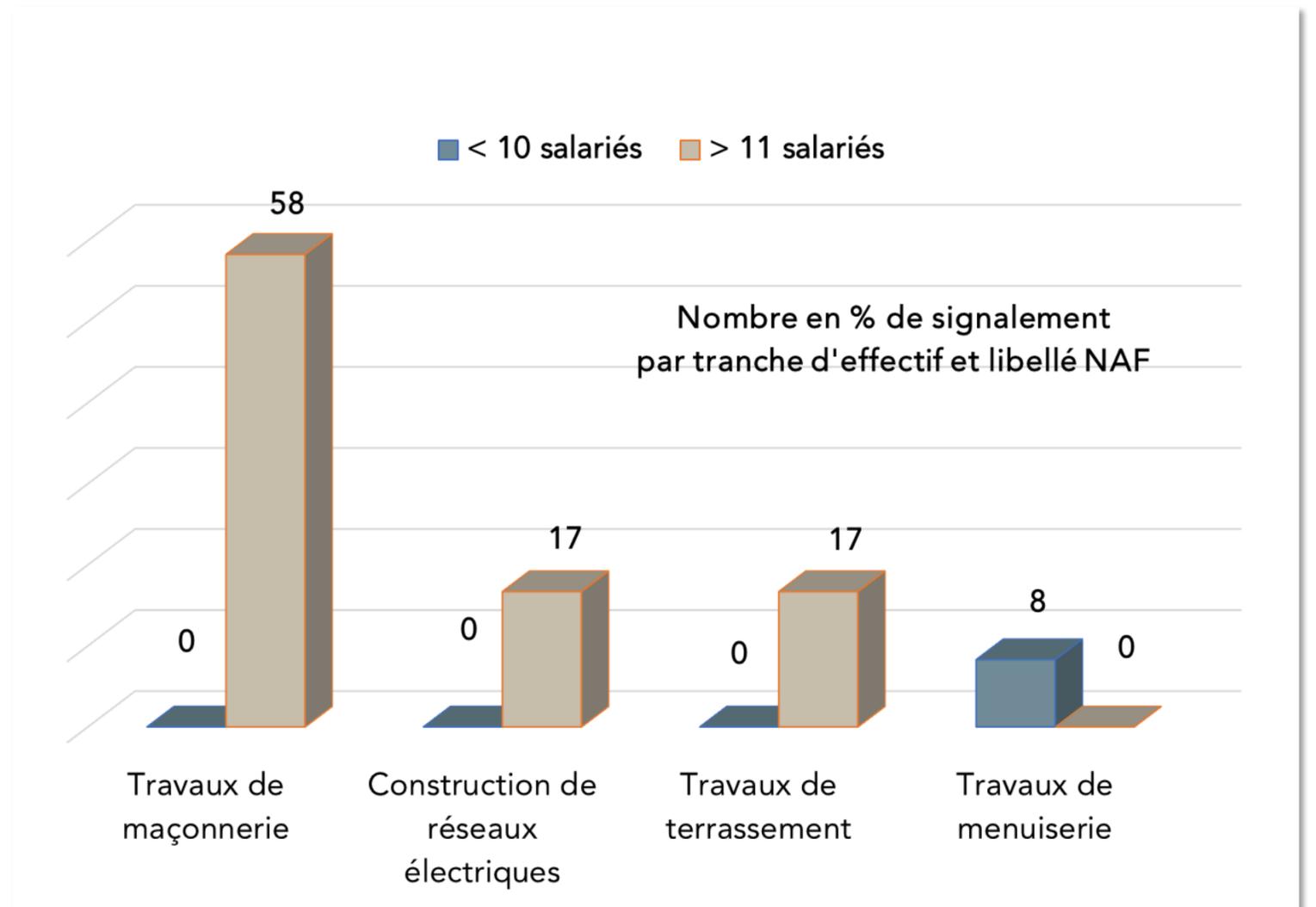


# Conduite d'un projet expérimental dans le secteur du BTP



# Adhésion totale des entreprises à la démarche proposée

- Quelle que soit leur typologie (taille)
- 20 % d'entre elles ont recensées des situations d'arrêt de travail > 30 j
- 91 % des signalements proviennent d'entreprises comptant plus de 11 salariés

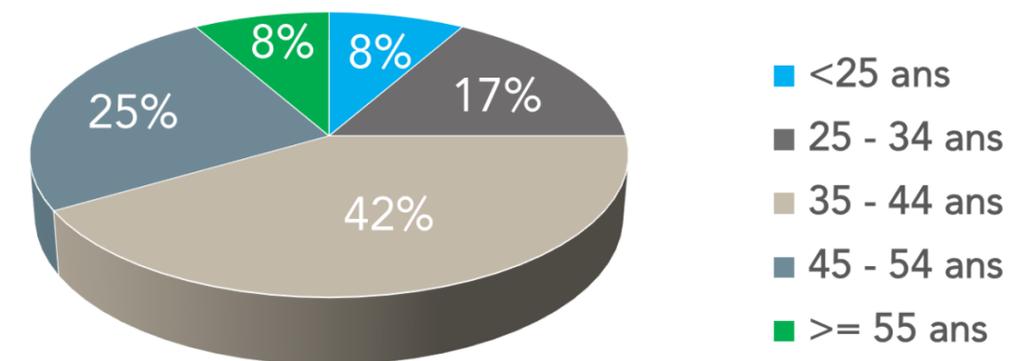


# Adhésion totale des salariés à la visite de préreprise à la demande du médecin du travail

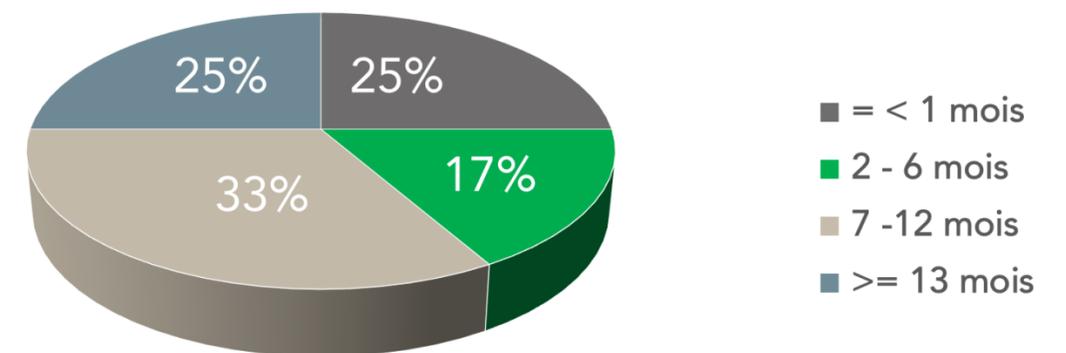
## Typologie des salariés

- ✓ Moyenne d'âge 41 ans
- ✓ Durée médiane de l'arrêt de travail : 9 mois
- ✓ 25% des arrêts sont des accidents de travail
- ✓ Pathologies : TMS (58%) et PSY (16%)
- ✓ 50% Risque d'inaptitude du fait d'une maladie chronique évolutive

Répartition en % des salariés vus en visite de préreprise à la demande du médecin du travail par classe d'âge

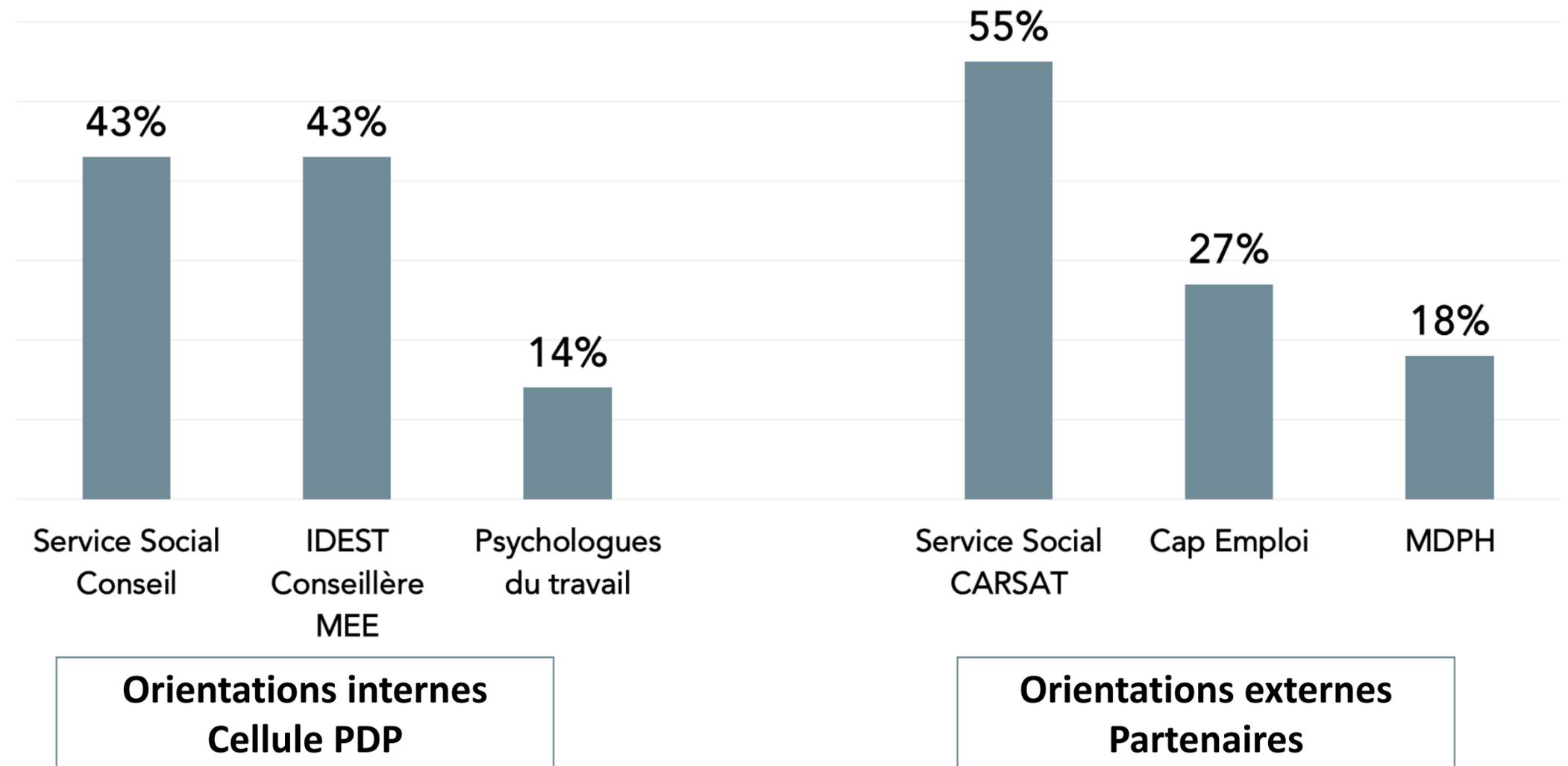


Répartition en % des salariés vus en visite de préreprise à la demande du Médecin du travail en fonction de la durée de l'arrêt de travail



# Accompagnement pluridisciplinaire pour l'ensemble des salariés (mai 2023)

Typologie des orientations  
suite aux visites de préreprise (en %)



## Cellule PDP du service

- Service social conseil (43%)
- Référents PDP (43%)
- Psychologue du travail (14%)

## Partenaires externes

- Service social CARSAT (55%)
- Cap Emploi (27%)
- MDPH (18%)



## Principaux Enseignements à retenir

---

- ✓ Une **adhésion totale** des employeurs et des salariés à la démarche proposée
- ✓ **Mobilisation de l'ensemble des acteurs de la PDP** au sein de PREVY et des partenaires externes (cellule PDP de l'Assurance Maladie et CAP Emploi)
- ✓ Des **leviers d'actions** :
  - ✓ Sur la **durée de l'arrêt de travail** (facteur péjoratif majeur en termes de PDP et de maintien en emploi)
  - ✓ Sur la **prévention des accidents de travail** par des sensibilisations collectives menées par le groupe de travail pluridisciplinaire
  - ✓ Sur la **prévention de l'Usure professionnelle**
    - ✓ Moyenne d'âge 41 ans
    - ✓ Instauré une visite de mi carrière des 40 ans dans le secteur du BTP



**Les nouveaux outils de la loi du 2 août 2021** (visite de préreprise à la demande du médecin du travail et le rendez-vous de liaison) sont en faveur de l'amélioration de la collaboration entre les différents acteurs de la PDP

Notre mission **d'information et de sensibilisation** est cruciale car une fois informés, les employeurs prennent leur place au centre du dispositif de maintien en emploi en collaboration avec leurs salariés

Le prochain défi concerne **la prévention de l'usure professionnelle**, en amont des arrêts de travail (visite de mi-carrière)





Merci pour  
votre attention

